



**PRÉFET  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 20 juin 2024 au 4 juillet 2024 inclus (15 jours), pour recueillir l'avis du public sur le projet présenté par la SAS LAPORTE RÉCUPÉRATION, relatif à une demande d'autorisation pour exploiter une installation de collecte, tri, traitement et transit de déchets comprenant également l'activité d'entreposage, de démontage et de broyage de Véhicules Hors d'Usage (VHU), implantée sur le territoire de la commune de Saint-Angel.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes : L'augmentation des capacités de traitement et la création d'un centre de collecte des véhicules terrestres hors d'usage en vue de leur dépollution et destruction sur site.

La demande d'autorisation environnementale recouvre, une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Madame Karine MONTINTIN, ingénieur conseil, expert judiciaire auprès de la Cour d'Appel de Limoges, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour mener cette enquête publique.

Le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public, du 20 juin 2024 au 4 juillet 2024 inclus :

– sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

– en mairie de Saint-Angel située Le Bourg, aux heures d'ouverture des services :

Les Lundis, Mardis et Jeudis de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 – Le Mercredi de 08h30 à 12h30 – Le Vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations sur le registre d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, tenu à sa disposition en mairie de Saint-Angel ;
- adresser ses observations à la commissaire enquêtrice :
  - par correspondance à la mairie de Saint-Angel, siège de l'enquête (adresse postale : Le Bourg 19200 Saint-Angel).
  - par courrier électronique adressé à [pref-environnement@correze.gouv.fr](mailto:pref-environnement@correze.gouv.fr) (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique sur le projet de la SAS LAPORTE RÉCUPÉRATION).

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

– En mairie de Saint-Angel :

==> les jeudis 20 juin 2024 et 04 juillet 2024 de 13h30 à 17h00;

==> Le vendredi 28 juin 2024 de 13h30 à 16h00.

À l'expiration du délai d'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et à la mairie de Saint-Angel pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Julien LAPORTE, président de la SAS LAPORTE RÉCUPÉRATION. Numéro de téléphone : 06.76.57.59.43. – courriel : [laporterecuperation@yahoo.fr](mailto:laporterecuperation@yahoo.fr)

À l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice ainsi que la décision statuant sur les demandes seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 24 MAI 2024

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Jean-Luc TARREGA